

LABELS COSMÉTIQUES

SUIVEZ LE GUIDE !

Proposer et fournir ce qui se fait de mieux sur le marché fait partie des objectifs et obsessions des professionnels du soin. Pour choisir en toute conscience, ils peuvent se référer aux différents labels existants. Reste à savoir à quoi correspond chacun d'entre eux.

Naturel, bio ou encore vegan... comment s'y retrouver dans l'univers des labels cosmétiques ? Car chacun d'eux répond à un cahier des charges spécifique, de la formulation jusqu'aux matériaux d'emballage. En voici quelques exemples.

Les labels cosmétiques

- Agréé par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, **Ecocert** est le certificateur le plus présent en France. Son rôle est de contrôler, sur la base d'un cahier des charges, que les entreprises respectent les conditions pour acquies un label. Il certifie des cosmétiques en fonction de deux critères : l'utilisation d'ingrédients issus de ressources renouvelables et transformés par des procédés respectueux de l'environnement et un seuil minimum d'ingrédients naturels et issus de l'agriculture biologique dans la composition du produit. Deux mentions distinctes se différencient par le pourcentage biologique obtenu par le produit : Cosmétique biologique avec 95 % minimum d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle, 95 % d'ingrédients végétaux de la formule issus de l'agriculture biologique et 10 % minimum du total des ingrédients issus de l'agriculture biologique. Et Cosmétique écologique avec 95 % minimum du total des ingrédients naturels ou d'origine naturelle, 50 % minimum des ingrédients végétaux de la formule et 5 % minimum du total des ingrédients issus de l'agriculture biologique.
- Le standard **COSMOS – COSMetic Organic Standard** – est une norme privée européenne, développée par cinq membres fondateurs : BDIH, Cosmébio, Ecocert, ICEA et Soil Association. Son objectif ? Harmoniser les garanties des cosmétiques bio entre les différents pays du monde. Il garantit les ingrédients et le produit fini et couvre ainsi tout le cycle de vie d'un cosmétique. Les référentiels de COSMOS sont identiques à ceux d'Ecocert, mais ce label est plus exigeant sur l'écoresponsabilité et le recyclage des contenants des cosmétiques. Les OGM et les nanomatériaux sont par exemple formellement interdits, ainsi que les tests des produits finis sur les animaux, conformément à la loi européenne.
- Le label **Cosmébio** est né de l'association française éponyme créée en 2002 et réunit plus de 450 sociétés adhérentes. Sa charte s'appuie sur cinq engagements clés : une composition propre avec 95 % d'ingrédients naturels, la protection de l'environnement, la valorisation des collaborateurs et partenaires via un commerce équitable et solidaire, le respect des animaux et un marketing responsable et transparent avec un étiquetage clair des produits. Pour apposer le label Cosmébio sur son packaging, un cosmétique naturel ou bio doit remplir certaines conditions en matière de composition. Il en existe trois différents : le logo d'origine qui nécessite le recours à 95 % minimum d'ingrédients d'origine naturelle sur le total du produit, 95 % minimum d'ingrédients bio sur l'ensemble des végétaux et 10 % minimum d'ingrédients bio sur



le total du produit. Le Cosmos Natural prouve que le cosmétique est naturel si, sur la totalité du produit, 95 % minimum d'ingrédients sont d'origine naturelle avec un recours limité à l'origine pétrochimique. Enfin, le Cosmos Organic bio s'applique si 95 % minimum des ingrédients sont d'origine naturelle, 95 % minimum d'ingrédients sont bio sur l'ensemble des ingrédients pouvant être bio et 20 % minimum d'ingrédients sont bio sur le total du produit (10 % pour les produits à rincer).

- Le Label **Nature & Progrès**, issu de l'association du même nom créée en 1964, a pour but de promouvoir une agriculture respectant le vivant et à la pointe du développement. Son cahier des charges s'appuie sur des critères exigeants. Les produits doivent être obtenus à 100 % à partir de composants biologiques, ne pas contenir d'OGM ni de substances chimiques de synthèse et intégrer uniquement des conservateurs non toxiques et d'origine naturelle.
- Le label **Qualité France** est quant à lui délivré par l'organisme certificateur français Bureau Veritas Certification, qui certifie des produits et des matières premières non testés sur les animaux dans les limites permises par la réglementation. Les ingrédients ne doivent pas non plus provenir de matières animales.

Les labels environnementaux

- La **B-Corp** est une certification mondiale, signifiant «Benefit Corporation». Elle récompense les entreprises lucratives qui poursuivent un but social et environnemental. Le cahier des charges est clair : pour être certifiée, l'entreprise doit répondre à un long questionnaire sur ses actions, la formation de ses salariés, ses modes de productions, partenariats, etc. Plus de 250 entreprises françaises, dont Laboratoires Expanscience, Aromase ou encore Rituals Cosmetics, sont aujourd'hui certifiées. Outre le label, la certification B Corp permet à l'entreprise de s'engager sur un chemin de transformation responsable.
- La start-up **Plastic Bank**, lancée en 2013, veut faire des déchets plastiques une monnaie dans les pays en voie

de développement. Les plastiques collectés dans divers endroits du monde sont acheminés vers des centres de recyclage partenaires et revendus à des industriels afin de servir à la fabrication de nouveaux emballages propres.

Les labels vegan

- Historiquement, **Vegan Society** a créé en 1944 un label de référence à l'international, Label Vegan, pour les produits vegan dans les cosmétiques et l'alimentation. Il atteste qu'un produit cosmétique est exempt de matières premières animales et d'origine animale et qu'aucun test n'a été effectué sur les animaux à toutes les étapes de la fabrication, par la marque ou par un tiers. Ce label certifie un produit et non toute la marque.
- L'Europe interdit formellement, depuis 2009, le test des produits cosmétiques finis sur les animaux. Si le Label Vegan ne peut donc pas être appliqué sur les produits européens du fait de cette interdiction, un nouveau label « **cruelty free vegan** » atteste l'absence de matière animale ou d'origine animale et garantit le respect de ces critères via des certificats de ses fournisseurs, et ce pour tous les produits de la marque. Elle s'engage aussi à ne pas commercialiser ses produits dans des pays où la loi oblige ces tests.
- **Leaping Bunny** (Cruelty Free International) fait partie des labels les plus connus outre-Atlantique. Délivré par une association réunissant huit associations de défense des animaux, il garantit que ni le produit ni ses ingrédients n'ont été testés sur des animaux, y compris durant la fabrication. La coalition d'associations s'engage en parallèle à interdire la commercialisation des produits portant le label dans des pays pratiquant l'expérimentation animale. En revanche, le label n'apporte aucune garantie sur la qualité biologique des ingrédients.
- **One Voice**, créé par une association éponyme en France en 1995, garantit que les produits et leurs ingrédients n'ont été testés nulle part dans le monde. Ce label qui dénonce les conséquences de l'exploitation animale possède deux déclinaisons : le label orange pour le « non testé



sur animaux, vegan et bio» et le label bleu pour le « non testé sur animaux et vegan ».

- Le label **Certifié Vegan** est délivré par Vegan Action ou l'association Vegan Awareness Foundation. Il prouve que les produits cosmétiques rentrent dans le cadre de l'éthique vegan. Les tests sur les animaux sont interdits à n'importe quel stade de fabrication. Les produits finis ainsi que les ingrédients ne doivent pas avoir été testés par la marque ou par un tiers.

- **Slow cosmétique** s'intéresse pour sa part à la fois aux formulations des produits cosmétiques, mais également aux allégations de la marque. Sa méthode repose sur l'examen des marques par une équipe de bénévoles de l'Association Slow Cosmétique, spécialisée en décryptage d'emballages et en cosmétologie naturelle. Un peu plus de 60 critères d'évaluation sont utilisés, tous induits par la Charte de l'Association. ■

Barbara Leblanc

THALION, créateur d'une cosmétique marine éthique

THALION
CRÉATEUR DE COSMÉTIQUE MARINE

I ÉCO FORMULATION MARINE

Nous croyons à la puissance de la mer pour équilibrer les corps et révéler la beauté. Depuis toujours, Thalion s'impose une exigence de qualité pour le développement de ses formules créateur sans compromis sur l'efficacité. Nos textures offrent à la fois sensorialité et beauté responsable. Elles sont respectueuses de la peau et de l'environnement grâce à notre propre charte d'éco-formulation marine.

Notre dernière innovation, la ligne SPA THALISENS nature, notre première gamme 100% d'origine naturelle.

I PACKAGINGS ÉCO-CONÇUS

Les emballages ont une fonction informative indispensable pour nos esthéticiennes et nos clientes, cependant leur durée de vie est assez courte après achat. C'est pourquoi nous privilégions des matières recyclables. Nos flacons sérums sont en verre, nos flacons corps sont en PET, nos pots sont en PCTG et

nos étuis sont en carton PEFC issu de forêts gérées durablement.

I SOURCING LOCAL

Installés à proximité de la ressource, nous œuvrons pour le développement local et le circuit court. Cela permet de garantir la qualité d'une matière première fraîche et de réduire notre empreinte carbone. Nos produits sont donc 100% bretons, même nos étuis sont fabriqués en Bretagne.

www.thalion.com



Former & partager

Nous portons des valeurs fortes de savoir-faire et nous proposons un accompagnement de proximité des professionnelles de la beauté. Nous restons concentrés sur l'essentiel de notre métier : respecter la peau, le bien-être et l'environnement. Nous privilégions les canaux de distribution avec des prescripteurs experts de la peau.